

Fiche signalétique

Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du/de :
Règlement (CE) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 11-avr.-2020

Numéro de révision 7

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Code du produit W30555
Nom du produit Swepeco 711
Alternate Product Names: SWEPCO 711 SAE 50wt Manual Transmission Fluid

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Lubrifiant
Utilisations contre-indiquées Toute utilisation qui n'est pas mentionnée sur l'étiquette du produit

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur	Fabricant	Fournisseur
NV Southwestern Petroleum Europe SA Industrieweg 6 B-2390 Oostmalle BELGIUM www.swepcolube.com Email: swepco@edpnet.be Fax: 011-323-311-7277 Telephone: 011-323-312-3141	NV Southwestern Petroleum Europe SA Industrieweg 6 B-2390 Oostmalle BELGIUM www.swepcolube.com Email: swepco@edpnet.be Fax: 011-323-311-7277 Telephone: 011-323-312-3141	NV Southwestern Petroleum Europe SA Industrieweg 6 B-2390 Oostmalle BELGIUM www.swepcolube.com Email: swepco@edpnet.be Fax: 011-323-311-7277 Telephone: 011-323-312-3141

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Belgium Office: 011-323-312-3141
US Office: +01-817-332-2336

Numéro d'appel d'urgence - §45 - (CE)1272/2008
Europe |112

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) no 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Identificateur de produit

Swepeco 711

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

47.49 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu
Aucun renseignement disponible.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances

Nom chimique	No EC	No. CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	265-157-1	64742-54-7	50 - 60%	Carc. 1B (H350)	05-2115856970-36-000
1-Decene, homopolymer, hydrogenated	-	68037-01-4	40 - 50%	Aucune donnée disponible	Non requis
Diphenylamine	204-539-4	122-39-4	0 - 10%	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT RE 2 (H373) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Non requis

Texte intégral des phrases H et EUH; voir la section 16

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration \geq à 0,1 % (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 59)

Section 4 : PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers soins

Inhalation	Mettre la victime à l'air libre.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ingestion	Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucun renseignement disponible.
------------------	---------------------------------

4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes.
-------------------------	------------------------------------

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

Mousse. Poudre chimique sèche ou CO₂. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux

Il peut y avoir production de sulfure d'hydrogène (H₂S) au-dessus de 121° C (250° F). Les produits de décomposition et de combustion peuvent être toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Précautions personnelles**

S'assurer une ventilation adéquate.

Pour les intervenants d'urgence

Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement**

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage

Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Consulter la Section 13 pour plus de renseignements.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Manutention**

S'assurer une ventilation adéquate.

Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Entreposage**

Conservé le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Des niveaux d'exposition pour tous les composants de ce produit qui sont considérés dangereux sont énumérés ci-dessous. Considérez, cependant, que ces niveaux d'exposition sont pour des concentrations pures de ces ingrédients:

Nom chimique	EU OEL	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Diphenylamine 122-39-4		TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	VLA-ED: 10 mg/m ³ VLA-ED	-
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Diphenylamine 122-39-4	-	TWA: 10 mg/m ³	-	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Diphenylamine 122-39-4	Skin STEL: 1.4 ppm STEL (inhalable fraction); 10 mg/m ³ STEL (inhalable)	TWA: 10 mg/m ³		TWA: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³

	fraction) MAK: 0.7 ppm MAK (inhalable fraction); 5 mg/m ³ MAK (inhalable fraction)				
--	---	--	--	--	--

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucun renseignement disponible.

Concentration estimée sans effet (CESE) Aucun renseignement disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ingénierie Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité à protection intégrale.
Protection de la peau Vêtement à manches longues.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucun renseignement disponible.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Aucun renseignement disponible
Couleur Violet-rouge
Odeur Aucun renseignement disponible
Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

Propriété

pH Aucun renseignement disponible
Point de fusion / point de congélation Aucun renseignement disponible
Point/intervalle d'ébullition Aucun renseignement disponible
Point d'éclair 218C °C
Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz) Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air
Limite supérieure d'inflammabilité: 7.0
Limite inférieure d'inflammabilité: 0.9
Pression de vapeur Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur Aucun renseignement disponible
Densité relative Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau Aucun renseignement disponible
Solubilité dans d'autres solvants Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible
Température de décomposition Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique 90.37 cst
Viscosité dynamique Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible

Remarques • Méthode

9.2. Autres informations

Point de ramollissement Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire Aucun renseignement disponible
Volatil, % Vol Aucun renseignement disponible
Densité 0.84 g/ml
Masse volumique apparente Aucun renseignement disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales. Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun dans des conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hydrocarbures. Monoxyde de carbone. Il peut y avoir production de sulfure d'hydrogène (H₂S) au-dessus de 121° C (250° F).

Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Renseignements sur le produit**

Ce produit ne présente pas un risque de toxicité aiguë selon les renseignements connus ou fournis.

Inhalation	Aucune donnée disponible.
Contact avec les yeux	Aucune donnée disponible.
Contact avec la peau	Aucune donnée disponible.
Ingestion	Aucune donnée disponible.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale)	45,000.00
ETAmél	225.45

(inhalation-poussière/brouillard)**Toxicité aiguë inconnue**

46 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.
 46 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion.
 46 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané.
 46 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz).
 46 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur).
 46 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard).

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun renseignement disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun renseignement disponible.

Sensibilisation Aucun renseignement disponible.

Effets mutagènes Aucun renseignement disponible.

Effets cancérogènes Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	EU Carc*
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	Carc. 1B

Effets sur la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique inconnue 47.49 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson d'eau douce	Puce d'eau
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	-	5000: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50	1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Diphenylamine	1.5: 72 h Scenedesmus subspicatus mg/L EC50	3.47 - 4.14: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	1.69 - 2.46: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Diphenylamine	3.5

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun renseignement disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 No ONU	NON RÉGLEMENTÉ
14.2 Nom officiel d'expédition	NON RÉGLEMENTÉ
14.3 Classe de danger	NON RÉGLEMENTÉ
14.4 Groupe d'emballage	NON RÉGLEMENTÉ
14.5 Polluant marin	Non applicable
14.6 Dispositions particulières	Aucun
14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Aucun renseignement disponible

RID

14.1 No ONU	NON RÉGLEMENTÉ
14.2 Nom officiel d'expédition	NON RÉGLEMENTÉ
14.3 Classe de danger	NON RÉGLEMENTÉ
14.4 Groupe d'emballage	NON RÉGLEMENTÉ
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable
14.6 Dispositions particulières	Aucun

ADR

14.1 No ONU	NON RÉGLEMENTÉ
14.2 Nom officiel d'expédition	NON RÉGLEMENTÉ
14.3 Classe de danger	NON RÉGLEMENTÉ
14.4 Groupe d'emballage	NON RÉGLEMENTÉ
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable
14.6 Dispositions particulières	Aucun

IATA

14.1 No ONU	NON RÉGLEMENTÉ
14.2 Nom officiel d'expédition	NON RÉGLEMENTÉ
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	NON RÉGLEMENTÉ
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable
14.6 Dispositions particulières	Aucun

Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité, des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations ou restriction d'utilisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates soumises à une autorisation (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), annexe XIV)

Ce produit ne contient pas de substances candidates soumises à une restriction (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Non applicable

Règlement (CE) 1005/2009 sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)

Non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucun renseignement disponible

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte complet des mentions de danger indiquées à la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H331 - Toxique par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

H350 - Peut provoquer le cancer

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (time-weighted average)

STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Plafond Valeur limite maximale

* Désignation de la peau

Procédure de classification

Méthode de calcul

Préparée par Regulatory Compliance Department

Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du/de : Règlement (CE) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008.

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche signalétique